



BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'ETAT DE VAUD

Place du Château 6 - 1014 Lausanne - tél. 021 / 316 40 50 - fax 021 / 316 40 52

## Point de presse de l'Assemblée constituante

Madame, Monsieur,

L'Assemblée constituante se réunit en séance plénière le 4 février prochain, de 10 à 13 h. à la Salle du Grand Conseil. Avant cette séance, le Comité vous invite à un point de presse autour d'un café le

➔ **vendredi 4 février 2000 de 9.15 à 9.45 h.**  
à la Buvette du Grand Conseil, Place du Château à Lausanne.

A cette occasion, le Comité se propose de :

- **Vous présenter la première « Lettre » de la Constituante** que vous recevrez ensuite régulièrement.
- **Faire le point sur les travaux en cours** dans les diverses commissions.
- **Commenter l'ordre du jour de la séance plénière** et vous remettre les documents distribués aux constituants ; à cette séance, l'Assemblée traitera notamment
  - de la Commission de structure et de coordination (représentation du Groupe Agora, et compte-rendu de la première séance de cette commission) ;
  - du concept de communication (rapport du Comité prenant en compte les propositions et remarques des constituants) ;
  - de la formulation plus ou moins détaillée des principes constitutionnels : Charte cantonale concise ou loi fondamentale détaillée ?).

En outre, nous vous informons que la commission thématique « Organisation territoriale et communes » organise une séance publique à Avenches le 11 février prochain. Vous trouverez en annexe le programme de cette rencontre.

En vous remerciant d'avance de votre présence au point de presse du 4 février, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2000

Annexe : invitation à la séance publique du 11/2/2000 sur la question des communes